

COMPTE RENDU

Assemblée générale CRPM / 25 avril 2025

14h30-17h, salle CRPM 114

Présent.es : Pascale Cohen-Avenel, Géraldine Demme, Stephanie Dijoux, Adrien Frenay, Kirill Ghanza, Jean-Baptiste Godon, Marie Laureillard, Kerstin Peglow, Gabriel Porc, Lucia Quaquarelli, Jean-Robert Raviot, Caroline Sapt, Elvina Shahbazova, Ying Zhang-Colin.

Procurations : Dorothée Cailleux, Jon Solomon

1. INFORMATIONS DE LA DIRECTION

La direction a rencontré le VP recherche en charge des études doctorales, M Yan Dalla Pria, pour faire le point sur les difficultés d'encadrement doctoral de L'UR, en raison de son statut pluridisciplinaire, et demander du soutien (*cf.* aussi le retour HCERES). La rencontre a été très fructueuse et a ouvert sur des possibilités concrètes :

- **Double rattachement CRPM ED 138 / ED 141** : M Dalla Pria ne voit pas d'inconvénients pour un double rattachement de l'UR et consulte à cet égard les directions des ED concernées. Reste entendu que si une UR peut avoir un double rattachement, les EC doivent en revanche choisir leur rattachement à l'une des deux ED.
- **Diplôme doctoral section 15** : seul un diplôme en études chinoises sera ouvert pour le moment et ne sera actif qu'avec LMD5. L'étudiante en études chinoises dont l'inscription a été refusée l'année dernière et qui a été inscrite au DU de FLE dans l'attente d'une ouverture rapide du diplôme doctoral sera sans doute inscrite temporairement à un autre diplôme (le changement de diplôme étant possible jusqu'à la dernière année de thèse)
- **Nouveau règlement ED 138** : les difficultés engendrées par le nouveau règlement de l'ED 138 – qui déroge (art. 6) aux usages de l'établissement quant au rattachement de doctorant.es aux UR – sont entendues. La discussion a porté notamment sur les intérêts de doctorant.es, fragilisé.es par un rattachement à une UR différente que celle de leur directeur/directrice (contrats doctoraux, cotutelle, financements, participation à projets de recherche nationaux et internationaux...), ainsi qu'aux difficultés de l'UR pour soutenir les efforts de l'encadrement (baisse de la dotation, baisse de heures de formation doctorale). Selon la présidence, le débat doit être mené au sein du conseil de l'ED afin de faire émerger les retombés du nouveau système de rattachement et 1.) pouvoir repenser collégialement l'art. 6 ou 2.) mettre à jour le tableau des « adossements ».

Lucia Quaquarelli – nouvelle élue représentante au conseil de l'ED pour le CRPM à la place de Pascale Cohen-Avenel –, a demandé qu'un point discussion sur le

règlement soit mis à l'ordre du jour du Conseil de l'ED du 25 mars dernier : la directrice de l'ED, Silvia Contarini, a refusé. Elle ne voyait pas l'opportunité d'ouvrir une discussion sur un règlement qui a été voté en septembre 2024 après de longues discussions. Après renouvellement de la demande, en expliquant l'importance pour le CRPM d'une telle discussion, l'ED a accordé la possibilité de discuter collégialement, au moment des « questions diverses », l'opportunité de l'inscription d'un point de discussion sur le règlement dans l'ordre du jour du conseil suivant. Ainsi, lors du conseil du 25 mars, les collègues ont exprimé leur accord à la discussion. L'ED devrait donc l'insérer dans l'ordre du jour du prochain conseil.

2. FINANCEMENTS DES ACTIVITES DE RECHERCHE (INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES)

Marie Laurillard tient à signaler que les collègues autour d'elle lui ont fait remarquer que, maintenant qu'elle est professeure, elle devrait pouvoir avoir accès aux financements pour colloques et missions sans aucune difficulté ni limitation et qu'elle se trouve dans l'embarras de leur dire que son UR ne peut pas financer tout ce qu'elle demande.

La direction rappelle les **principes de financement**, votés par le bureau le 6 février 2018 :

Les membres titulaires

Le plafond est fixé dans un premier temps à 500 € par personne et par an, étant entendu qu'il est possible de fusionner ces sommes pour des publications ou colloques réunissant plusieurs membres. Ce plafond pourra être réévalué en cours d'année selon l'état des finances et les activités de chaque membre.

Les doctorants

Le plafond annuel est fixé à 300€ sachant que les doctorants peuvent bénéficier d'une aide de l'ED 138 dès lors que le CRPM prend en charge une partie de leurs frais. Cette somme pourra être réévaluée en cours d'année selon l'état des finances et des besoins spécifiques ponctuels.

Les professeurs émérites

Les dépenses annuelles sont plafonnées à 500€ par personne
Ces dépenses ne pourront pas être réévaluées

À ces indications s'ajoute le principe général, à maintes reprises discuté en AG et décidé collectivement, de donner la priorité aux projets collectifs sur les missions individuelles. Aussi, la direction tient à signaler qu'actuellement l'UR ne fait pas de différence entre les différents statuts des titulaires (PR ou MCF) et finance également les projets des doctorant.es et des associé.es s'impliquant dans la vie de l'unité. La direction rappelle que les règles peuvent être repensées, si accord.

Un débat s'ouvre, auquel participent plusieurs collègues. Un vote est organisé pour garder, ou non, les mêmes montants et principes de financement entre PR et MCF : unanimité pour garder le même accompagnement financier entre PR et MCF.

Un deuxième débat s'ouvre sur la répartition de la dotation entre projets collectifs et missions individuelles. La décision est prise d'assurer au moins ¼ de la dotation pour les missions individuelles, tout en privilégiant les projets collectifs ; une certaine souplesse dans les proportions et une prise de décision la plus possible collective (nous sommes une petite UR et cela reste possible) doit rester la norme.

Quant aux **modalités** et au **calendrier d'attribution des financements**, la direction rappelle le fonctionnement actuel : demande de financement en AG

septembre/mai (tour de table) + demande envoyée à la direction à tout moment de l'année (formulaire en ligne). Aucun problème depuis la mise en œuvre de cette organisation : toute demande de financement (individuelle ou collectif) a été validée depuis 2018.

La direction présente une proposition de mise à jour à la suite de l'augmentation des membres et la diminution de la dotation d'établissement. Pour permettre une meilleure distribution et une meilleure organisation interne, les demandes de financement sont à présenter à 3 moments fixes de l'année : AG septembre, réunion bureau de janvier, AG avril. Les demandes sont à envoyer à la direction (formulaire en ligne) une semaine avant lesdites réunions.

Un débat s'ouvre et l'assemblée (Jean-Robert Raviot, Kirill Gahnza) fait émerger les difficultés liées à la suppression des demandes au fil de l'eau (augmentation des prix de billets, besoin de valider une invitation ou une participation à un colloque...). Il est décidé collectivement de garder en priorité les dates des 3 réunions proposées pour la demande de financements mais de maintenir également la possibilité de faire une demande au fil de l'eau, à envoyer à la direction pour une décision prise dans le cadre du bureau.

3. FINANCEMENT DES PUBLICATIONS : PROCEDURES

La direction rappelle quelques éléments, à la suite des malentendus récents :

- dans la mesure du possible, l'UR participe aux frais de publication des ouvrages des membres.
- si un financement est demandé à l'UR : 1. l'UR doit être au courant (!), 2. L'UR doit fournir une attestation à tous fins utiles (*cf.* commission publication).
- Rappel des dates de remise de dossier à la commission publication : 1 mars / 1 octobre.

4. ORGANISATION D'ACTIVITES DE RECHERCHE SOUS LA TUTELLE DU CRPM

La direction rappelle la distinction entre les activités scientifiques des membres rattachés au CRPM (activités individuelles de recherche *en tant que membres titulaires du CRPM*) et les activités organisées par le CRPM : *activités collectives* et institutionnelles, liées aux axes de recherche ou aux projets en cours, *validées et coordonnées par les différentes responsables (des axes et des projets) en concertation avec la direction*, qui a la responsabilité de l'encadrement scientifique de L'UR, veille à sa qualité, sa cohérence et à sa continuité en accord avec le contrat quinquennale présenté. Ainsi, aucune activité ne peut être présentée comme « organisée par le CRPM » si la direction n'est pas au courant et ne l'a pas validée, qu'elle soit ou pas financée par l'UR. La direction remercie les collègues qui coordonnent les différents axes/projets et les sollicite au plus grand échange, partage et collaboration avec tous les membres de l'UR.

5. CONTRATS DOCTORAUX

La direction demande aux EC HDR si des nouveaux doctorant.es pourraient être présentés au concours pour un contrat doctoral (quota CRPM : 1 candidat). Trois nouvelles inscriptions (en études italiennes, études chinoises, droit), mais aucune possibilité de demander un contrat puisque les doctorant.es ne seront pas rattachés au CRPM à cause des problèmes mentionnés ci-dessus (point 1).

6. ÉTAT DES PROJETS EN COURS ET DEMANDES DE FINANCEMENT

Stephanie Dijoux présente le projet Horizon « Cultural strategies for peace » porté par des collègues de l'Université Aix-Marseille sur la réconciliation. Les collègues ont sollicité la participation de notre UR en tant que partenaire. Le projet est encore dans une phase initiale : SD participera à une journée d'études à ce sujet les 9 et 10 juin à Aix en Provence pour échanger davantage avec les collègues. SD présente également une journée d'études sur la « Fin de vie » (projet transversal CRPM) organisée avec des chercheurs de l'Université d'Oxford et les doctorant.es en droit du Collège doctoral franco-allemand du 18 au 20 juin à la Maison Française d'Oxford et demande une participation financière de 1000 euros pour elle, Kerstin Peglow, Geraldine Demme. Le financement est accordé.

Ying Zhang-Colin et Kirill Ganzha présentent leur projet de journée d'études « Corpus, discours et écriture : approches croisées » du 4 juin 25, coorganisée avec l'UR Études romaines. Le financement accordé de 500 euros ne sera pas entièrement utilisé (seul besoin : 6 repas VIP), et sera redéployer pour d'autres projets.

Pascale Cohen et Marie Laureillard présentent leur nouveau projet de recherche sur les images fixes des femmes en guerre, « Women at war » : une page a été créée par la direction (<https://crpm.parisnanterre.fr/axes-de-recherches/women-at-war>) et le calendrier de recherche est en cours de définition par les responsables.

7. QUESTIONS DIVERSES

RAS.

Compte rendu établi par Lucia Quaquarelli et Stephanie Dijoux